

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 064861

63618

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3567 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RHOUEFCHA Alioune Housseine

Date de naissance : 01/01/1957

Adresse : Imm. 77 APP 3 Me 2 ATTADAMOUIE

El Oulfa CAEN

Tél. : 06 74 73 22 92 Total des frais engagés : 1679,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03 FEV 2021

Nom et prénom du malade : Smaïne Khadija Age : 53

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DL thoracique + affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 FEV 2021	C		190,-	Dr EQUATION Médecin Infirmier Lot Annairim Immeuble CASABLANCA Tel 03 22 91 22 91

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STE PHARMACIE HAMZA CASABLANCA Lotis. Hay fath 1 Rue d N° 3 Lot. 62 Casablanca - Tél: 0522 93 10 24	02/01/21	929,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	03/02/21	FCR +	600.-

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'exploration.

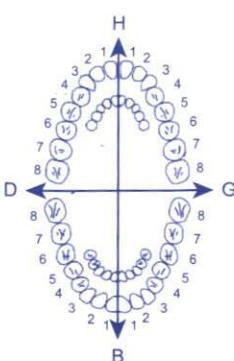
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
	R

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Latifa BOUDAD.

الدكتورة لطيفة بوضاض

Médecine Générale
Diplôme U. en Diabétologie
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca -

الطب العام
بكالوريوس جامعي في داء السكري
خريجة كلية الطب العام
بالدار البيضاء

Casablanca, le : 03/02/21 الدار البيضاء، في :

Sinnate Khadija

PPV: 55,00 DH
LOT: 644423
PER: 01/22

PPV: 49,60 DH
LOT: 2013
EXP: 10/2023

PPV: 49,60 DH
LOT: 20J13
EXP: 10/2023

STE PHARMACEUTIQUE HAM
CASABLANCA
N° 3102
Rue 6 N° 3102
Lot. Hal Sateh
Casablanca - Tél: 0522 93 10 28

208,00

209,00

208,00

49,60 x 2

- D une pte

208,00 x 3) 624,00
- Couver 5/5) 624,00
181,00) 624,00

- Eithran + 900

79,70 mg/j, po 1/2 gr pdt 6; **(IS)**

- vitC 1000

15,30 mg + 317

15,80 Dolip 1000
mg + 217

40,90 Zinaskin

mg + 217

429,90

UT.AV.:	10/2022	P.P.V.
	—	79 70
LOT N°:	12.7986	79,70

Vita C1000®

PPV 15DH30
EXP 11/2023
LOT 00057 18

PPV 15DH30
PER 10/23
LOT J2618

ZINASKIN®

PPV 40DH90	EXP 10/2023
LOT 0N039 13	

DR COUDAD Latifa
Médecin généraliste
Lot Annabia
Guelma - Algérie
Tél: 0322991244

STE PHARMACE HAMZA
ANGA
Lotto: N°Série N°6N°3 Lot 63
Casablanca - Tel: 0322991029

ORDONNANCE

Dr BOUDDAD Latifa
Medecin Général
Lot Annaim Imm. A20 N°3 Oulfa
CASABLANCA Tel: 05 22 91 22 44

Caze, Le: 03 FEV 2021

Sinnate Khadija

- Serologie Covid 19
Pc R.

LABORATOIRE NATIONAL
DE REFERENCE

Dr BOUDDAD Latifa
Medecin Général
Lot Annaim Imm. A20 N°3 Oulfa
CASABLANCA Tel: 05 22 91 22 44

Spécialités

Cytogénétique
Biologie moléculaire
Dépistage néonatal-prénatal

Biologie cellulaire
Biologie médicale
Anatomie pathologique

Identifiant du patient : 21B0000374

Date de naissance : 07/09/1967

Sexe : F

Date de l'examen : 03/02/2021

Prélevé le : 03/02/2021 à 08:55

Édité le : 03/02/2021 à 14:49

Mme SINNATE KHADIJA

Dossier N° : C21020512



DÉPISTAGE ET SUIVI DU COVID-19

BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

(Recherche qualitative de l'ARN du SARS-CoV-2, PCR en temps réel)

Nature du prélèvement : Ecouvillon nasopharyngé
CONCLUSION : ARN viral du SARS-CoV-2 négatif

SÉROLOGIE

(Chimiluminescence)

Anticorps totaux : NEGATIF
Titre : 0.103 COI
CONCLUSION : Absence d'anticorps anti-SARS CoV2.

En raison du délai d'apparition des anticorps à la suite d'un contact avec le virus, un test négatif n'exclut pas une contamination.

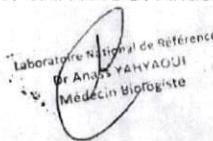
Seule la recherche du virus par RT-PCR permet de confirmer la présence du virus chez un individu.



Le 03/02/2021 à 14:49

Signature

Pr. YAHYAOUI Anass



Laboratoire National de Référence

Boulevard mohamed Taieb Naciri, BP 82403 Casa Oum Rabii, Hay Hassani, Casablanca. Téléphone: +212 529 050233, Courriel: lnr@fckm.ma

Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique pourra être éliminé, utilisé et/ou transféré à des fins scientifiques ou de contrôles qualité, hors génétique humaine, de manière anonyme et respectant le secret médical sauf opposition formulée auprès de notre secrétariat médical.

Spécialités

Cytogénétique
Biologie moléculaire
Dépistage néonatal-prénatal

Biologie cellulaire
Biologie médicale
Anatomie pathologique

FACTURE N° : 7274 / 21

Dossier réalisé le : 03/02/21 08:56

A l'attention de : **Mme SINNATE KHADIJA**

Identifiant du patient : **21B0000374**

Analyses :

COVID-19 - PCR	B 500	500,00 DHS
COVID-19 - Sérologie	B 100	100,00 DHS

Total dossier : 600,00 DH

Arrêté la présente facture à la somme de :

SIX CENTS DIRHAMS



LABORATOIRE NATIONAL
DE REFERENCE

Dossier : **C21020512**
de : **SINNATE KHADIJA**
IPP : **21B0000374** Date de naissance : **07/09/1967**
Analyses : COVID-19 - PCR - COVID-19 - Sérologie

Reçu de caisse

Numéro	Intitulé	Date encaissement
C21020512	SINNATE KHADIJA	03/02/2021 09:04

Mode paiement	Numéro de quittance	Montant Dhs
Espèce	107506	600.0
Total payé		600.0

Reçu établi par : HANIFI Radouane

Pour information, les résultats des analyser sont à récupérer après 48h du prélèvement au niveau du chapiteau de 9h00 à 16h00
merci de vous munir de votre pièce d'identité et du présent reçu de caisse